



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Mardi 20 Décembre 2022

Date de la convocation du comité et affichage :
12 Décembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : **48**
Présents : **34**
Représentés : **7**
Absents : **7**
Qui ont pris part au vote : **41**

Vote :	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-deux et le mardi 20 décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sur la Commune de SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL Salle du Foyer Communal, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Nombre de membres présents : 34

ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DACHEUX Jean-Philippe, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MATHERON Françoise, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, PELLET Yvon, PEYRIÈRE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, REVOL René, ROUVIERE ESPOSITO Agnès

Nombre de membres représentés : 7

CASTANIÉ Geneviève par BOTTRAUD Marie-Anne, JEANJEAN Christian par GRAVEGEAL Jacques, LAFFORGUE Frédéric par DEWINTRE Thierry, LAGARDE Philippe par MARTINEZ Antoine, MEISSONNIER Jean-Luc par MAZOLLIER Élisabeth, NADAL Karine par GRAU Jacques, PENSO Éric par REVOL René.

Nombre de membres absents excusés non représentés : 7

BASCOUL Julien, BEZIAT Patrick BORS Olivier, CAUSSIL Frédéric, MARTINEZ Lionel. GARCIA Michel, PECOUL Jean-Michel

Secrétaire de séance : Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2022_12_20_29

Revalorisation de la participation mensuelle de l'employeur relative au risque prévoyance dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du Bureau Syndical du 3 décembre 2012, avait été actée, l'adhésion du SMGC au dispositif de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance mis en place par le CDG 34 à compter le 1^{er} janvier 2013, et le montant de la participation mensuelle par agent fixé à 14.00 €.

Pour tenir compte de l'augmentation importante des cotisations, il est proposé de revaloriser le montant de la participation mensuelle de l'employeur en le fixant à 18.00 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2023. Les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif Eau potable 2023.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu, ce dernier soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président
Jacques GRAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative).